



Assemblée générale

Distr. générale
7 décembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 22 de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance

Rapport de la Deuxième Commission *

Rapporteur : M. Diamane **Diome** (Sénégal)

Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quinzième session la question intitulée :

« Mondialisation et interdépendance :

- a) Mondialisation et interdépendance ;
- b) Migrations internationales et développement »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. À sa 1^{re} séance, le 5 octobre 2020, la Deuxième Commission, tenant compte de la situation créée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des restrictions qu'il est recommandé d'appliquer à titre préventif à la tenue de réunions dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies afin de contenir la propagation de la COVID-19, ainsi que des solutions qui s'offrent à elle sur le plan technique et du point de vue de la procédure, et ayant à l'esprit le document de séance de son bureau sur ses travaux pendant la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale¹, a approuvé ses modalités de travail pour la soixante-quinzième session telles qu'elles sont décrites dans le document intitulé « Organisation des travaux de la Deuxième Commission »².

3. La Commission a tenu une séance informelle virtuelle le 9 octobre 2020 pour entendre des déclarations liminaires et tenir une discussion générale sur la question en même temps que sur le point 16, intitulé « Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable ». Le compte rendu de la

* Le rapport de la Commission sur cette question est publié en trois parties, sous les cotes [A/75/460](#), [A/75/460/Add.1](#) et [A/75/460/Add.2](#).

¹ Disponible (en anglais) à l'adresse www.un.org/en/ga/second/75/bureau-paper.pdf.

² Voir [A/C.2/75/L.1](#).



séance informelle virtuelle, ainsi que le lien vers les déclarations écrites soumises au titre de cette question, figurent à l'annexe au présent document. On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu à ses 1^{re} à 4^e séances, les 5, 6, 8 et 9 octobre 2020³. La Commission s'est prononcée sur la question à ses 5^e et 6^e séances, les 18 et 24 novembre 2020⁴.

4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Point 22

Mondialisation et interdépendance

Pour l'examen de cette question, la Commission n'était saisie d'aucun document.

Point 22 a)

Mondialisation et interdépendance

Rapport du Secrétaire général intitulé « Vers un nouvel ordre économique international » ([A/75/325](#))

Point 22 b)

Migrations internationales et développement

Rapport du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement ([A/75/292](#))

³ Voir [A/C.2/75/SR.1](#), [A/C.2/75/SR.2](#), [A/C.2/75/SR.3](#) et [A/C.2/75/SR.4](#).

⁴ Voir [A/C.2/75/SR.5](#) et [A/C.2/75/SR.6](#).

Annexe

Discussion générale

1. Conformément aux modalités qui ont été convenues concernant l'organisation de ses travaux (A/C.2/75/L.1), la Deuxième Commission a tenu une discussion générale sur le point 22 de l'ordre du jour, en même temps que sur le point 16, intitulé « Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable », lors d'une séance informelle virtuelle tenue le 9 octobre 2020, au cours de laquelle elle a entendu des déclarations liminaires du Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et Économiste en chef du Département des affaires économiques et sociales (au titre de l'alinéa a) du point 22) et du Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales (au titre de l'alinéa b) du point 22).

2. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Guyana (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Malawi (au nom des pays les moins avancés), Malaisie (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), Kazakhstan (au nom des pays en développement sans littoral), Ghana (au nom des États d'Afrique), Singapour, Kenya, Inde, Honduras, Bangladesh, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Philippines, Bhoutan, El Salvador, Qatar, Nigéria, Arabie saoudite, Indonésie, Costa Rica, Libye, Ukraine, Équateur et Sri Lanka, ainsi que par l'observateur du Saint-Siège.

3. Les déclarations, écrites notamment, faites au titre de ce point et qui ont été communiquées au Secrétariat sont disponibles sur le portail e-deleGATE et dans la section « eStatements » du *Journal des Nations Unies* en ligne¹.

¹ Voir <https://delegat.un.int/dgacm/delegat.nsf/xpPlaceC2.xsp> et <https://journal.un.org/fr/meeting/officials/8a3bd3f9-2efe-ea11-9116-0050569e8b67/2020-10-9>.